
Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
24 octobre 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 7 octobre 2003, à 10 heures

Président : M. Chowdhury (Bangladesh)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-54416 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Baali** (Algérie) dit que l'échec des négociations de Cancún sur les questions relatives au commerce et au développement aura incontestablement des répercussions sur les travaux de la Deuxième Commission; celle-ci doit néanmoins s'atteler aux préparatifs du prochain cycle de Doha. La communauté internationale est de plus en plus résolue à renforcer la coopération internationale, comme le montrent bien les engagements contractés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable. Venant s'ajouter au Sommet du Millénaire, ces événements fournissent un cadre mondial pour l'action collective future. La communauté internationale a déjà décidé au plus haut niveau quelle doit être sa réaction face aux défis du développement et de son financement, de la lutte contre la pauvreté et la maladie, du développement durable et de la mondialisation. L'heure est venue d'inscrire dans le réel les objectifs de développement que les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réaliser. L'année 2003 a donc ouvert une nouvelle ère, celle de la mise en oeuvre. Le développement des pays du Sud et leur intégration à l'économie mondiale ne doivent pas être tributaires d'un assentiment continu aux règles injustes et inéquitables qui régissent les relations économiques mondiales.

2. Le droit au développement devrait être la motivation centrale des efforts faits pour consolider la coopération internationale par un partenariat Nord-Sud renouvelé, fondée sur le partage des responsabilités et des avantages. Un effort particulier s'impose en ce qui concerne l'augmentation de l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'ouverture des marchés aux produits du Sud, le renforcement des courants d'investissements étrangers directs vers les pays en développement, en Afrique en particulier, et la réforme du système financier international, dans le sens d'une plus grande transparence et d'une participation accrue des pays en développement.

3. La session en cours de l'Assemblée générale coïncide avec le premier anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur un nouveau partenariat pour l'Afrique (NEPAD) et de l'adoption du NEPAD en tant que cadre général de l'action menée au plan

international pour contribuer au développement de l'Afrique. L'Assemblée générale pourra donc mesurer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ce nouveau partenariat et prendre les nouvelles mesures propres à consolider le soutien international au développement de l'Afrique. Cette action doit être menée à bien compte dûment tenu des principes d'universalité, de neutralité et d'objectivité, afin d'éviter l'intervention dans les affaires intérieures des pays concernés.

4. Les efforts visant à améliorer les conditions de vie des populations partout dans le monde doivent être replacés dans le contexte du développement durable. L'accès à l'énergie, à l'eau potable et aux services d'assainissement jouera un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté et devra bénéficier de la plus haute priorité si l'on veut que les objectifs du Millénaire et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg soient atteints.

5. Le problème de la désertification et de la sécheresse n'est pas encore traité avec suffisamment de détermination par la communauté internationale. La Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse est un instrument utile mais dont la mise en oeuvre nécessite d'importantes ressources financières et techniques ainsi qu'une action collective coordonnée. La Conférence des parties à la Convention vient de décider que le Fonds pour l'environnement mondial servira de mécanisme de financement de la Convention. La délégation algérienne se félicite de cette décision et espère que la proclamation de 2004 année internationale des déserts et de la désertification contribuera à sensibiliser davantage la communauté internationale à la gravité de ce problème et à la menace qu'il fait peser sur toute la planète.

6. Le manque de ressources financières a gravement obéré la capacité de développement des pays en développement. La Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey constituent un cadre de référence pour un partenariat responsable, propre à favoriser la croissance et le développement durable. Le Sommet de Johannesburg a confirmé la volonté de la communauté internationale d'oeuvrer en faveur du développement durable afin que les besoins des générations présentes et futures puissent être satisfaits tout en protégeant l'environnement.

7. **M. Andjaba** (Namibie), insistant sur l'impossibilité de séparer la sécurité internationale du

développement économique, dit que les accords conclus lors de la sixième réunion ordinaire de la Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, tenue à La Havane, et lors de la Conférence ministérielle internationale sur la coopération dans le domaine du transport de transit, tenue à Almaty, devraient être appliqués dans le cadre de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale relative à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations unies dans les domaines économique et social. La délégation namibienne attend avec intérêt l'examen, en 2005, de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

8. Le fait que la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Cancún, ne soit pas parvenue à un accord confère une responsabilité accrue à la Deuxième Commission sur la question des politiques macroéconomiques. La délégation namibienne espère que cette conférence sera considérée comme une « leçon » dont il faut tenir compte et que la Déclaration adoptée à l'issue de la quatrième Conférence ministérielle servira de base pour aller de l'avant lors de la onzième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir à Brasilia en 2004. La communauté internationale dispose des moyens et ressources nécessaires pour lutter contre la pauvreté et le VIH/sida; seule la volonté politique fait encore défaut. La délégation namibienne attend avec intérêt le prochain sommet mondial sur la société de l'information, qui devrait contribuer à combler le fossé numérique et à faciliter le transfert des technologies vers les pays en développement. Elle attend également avec intérêt l'occasion de participer au débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement.

9. Les efforts résolus déployés par la Namibie en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire ont été entravés par la pandémie du VIH/sida et, plus récemment, par des catastrophes naturelles telles que la sécheresse ou les inondations. La délégation namibienne relève avec préoccupation que, selon des indications récentes, il est peu probable que l'Afrique atteigne les objectifs de développement

du Millénaire, en particulier celui qui consiste à réduire de moitié la pauvreté extrême avant 2015, d'où la nécessité d'une aide plus généreuse de la communauté internationale et d'une approche globale de la réalisation de ces objectifs. Une réalisation sélective ne saurait être tolérée. La Namibie continuera d'œuvrer au renforcement de la coopération internationale par le partenariat. En particulier, en tant que membre de l'Union africaine, elle pressera la communauté internationale de tenir les promesses qu'elle a faites dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

10. **M. Drobnyak** (Croatie) dit que les menaces dites « douces », notamment les problèmes écologiques, les maladies contagieuses, la déliquescence économique, la criminalité, la violence au sein de la famille, la corruption dans la gestion des affaires publiques et privées et la simple pauvreté, montrent bien combien il importe de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Il se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323), en particulier les conclusions relatives à la nécessité de renforcer la solidarité et la responsabilité internationales ainsi que de mieux respecter les décisions prises collectivement (par. 91). Il se félicite également de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, qui constitue une bonne base de départ pour examiner et revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations unies. Une coopération totale et constante entre les États membres et le Secrétariat est essentielle à cette fin.

11. La Commission devrait tenir compte de l'Agenda pour le développement adopté à Doha, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable, comme elle devrait impulser et soutenir au plan politique les nouveaux partenariats, le but étant de favoriser l'instauration d'une nouvelle forme de multilatéralisme.

12. Il y a certes lieu d'être déçu par l'échec des négociations commerciales de Cancún, mais il faut espérer que les négociations ultérieures dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relanceront la recherche résolue d'un système commercial multilatéral davantage transparent, fondé sur des règles et équitable. La délégation croate appuie

résolument les efforts faits par les institutions de Bretton Woods pour aider les pays en développement et les pays en transition à participer à la prise des décisions au sein de ces institutions. Elle se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des engagements et accords issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/58/216), en particulier la constatation qu'un certain nombre de pays en développement et de pays en transition ont redoublé d'efforts pour faire en sorte que ces processus de prise des décisions soient plus participatifs et ouverts à la société civile, au secteur privé et aux communautés locales (par. 11).

13. L'investissement étranger direct et l'aide publique au développement sont de plus en plus nécessaires pour compléter les efforts faits par les pays eux-mêmes. De ce point de vue, l'augmentation de 5 % de l'aide publique au développement enregistrée en 2002 est effectivement réconfortante. Notant que la prospérité économique empêche le développement de l'extrémisme, du terrorisme et de la criminalité, le représentant de la Croatie se félicite du renforcement du rôle joué par le Conseil économique et social et préconise un développement de la coopération entre celui-ci et les institutions de Bretton Woods, par le biais des réunions de haut niveau qu'ils tiennent au printemps de chaque année, ainsi qu'entre le Conseil et l'OMC. Se concentrer sur un ou deux éléments du Consensus de Monterrey permettrait une mise en oeuvre plus efficace des engagements pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il convient de féliciter le Conseil pour son approche globale de la consolidation de la paix et de l'instauration de démocraties stables, alliant la création de capacités nouvelles, le renforcement des institutions existantes et le redressement économique et financier. Les groupes consultatifs du Conseil sur la Guinée-Bissau et le Burundi sont des exemples de mécanismes bien adaptés à cette fin. La délégation croate espère que la Commission appuiera les efforts faits par le Conseil pour favoriser le développement dans les situations d'après conflit.

14. De véritables partenariats, l'intervention de toutes les parties concernées et une participation effective des femmes au processus de développement revêtent une importance capitale pour mobiliser les ressources nécessaires. En ce qui concerne le plan de mise en oeuvre de Johannesburg, il convient surtout d'intégrer

les trois piliers du développement durable dans une stratégie globale de développement et de revoir les mécanismes de suivi des progrès réalisés dans ce domaine. À cet égard, la délégation croate se félicite du nouveau programme de travail de la Commission du développement durable qui vise à assurer simultanément la mise en oeuvre et l'évaluation.

15. **M. Requeijo Gual** (Cuba) constate que, une année après la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable, le monde n'a guère changé. Les riches continuent de s'enrichir et les pauvres de s'appauvrir. Comment peut-on espérer un monde meilleur lorsque 30 % du produit intérieur brut mondial sont concentrés dans un seul pays, et que 94 % des personnes qui souffrent de la faim vivent dans les pays en développement.

16. Malgré les promesses faites à Monterrey, les pays développés ne consacrent que 0,2 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, ce qui est bien en deçà des 0,7 % sur lesquels ils s'étaient engagés initialement. Certes, ils sont censés fournir 53 milliards de dollars d'aide publique au développement en 2003 mais ils percevront dans le même temps 350 milliards de dollars d'intérêts au titre de la dette extérieure. Dans ces conditions, cette dette ne peut que continuer de croître. Pour la seule Amérique latine, la dette extérieure est passée de 5 milliards de dollars en 1959 à 800 milliards de dollars en 2003.

17. Pire encore, la cinquième Conférence internationale de l'OMC n'a pas fait droit aux demandes des pays en développement tendant à ce que les produits qu'ils exportent cessent d'être subventionnés dans les pays développés et bénéficient d'un traitement spécial et différencié. De ce fait, la part des pays du tiers-monde dans le commerce international se situe en dessous de son niveau de 1980, tandis que les cours des produits de base s'effondrent.

18. À quoi rime la libéralisation du commerce quand, depuis quatre décennies, Cuba est privé du droit de participer librement au commerce par un embargo économique, commercial et financier implacable et brutal imposé par le pays le plus puissant de la planète? Comment peut-on parler d'une bonne réglementation du système commercial international quand un seul pays peut appliquer extraterritorialement ses lois dites

« Toricelli Act » et « Helms-Burton Act », qui violent la souveraineté d'États tiers en empêchant leurs sociétés de commercer avec Cuba? Les États-Unis vont jusqu'à interdire à leurs propres sociétés d'exporter des produits alimentaires à Cuba et à leurs ressortissants de se rendre dans ce pays! Le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait mettre en place un cadre vital pour la poursuite du dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement et entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

19. L'une des tâches les plus complexes qui incombent à la Commission à la session en cours consiste à examiner son programme de travail compte tenu de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et la délégation cubaine attache une grande importance à cette question. Considérant l'expérience des principales institutions financières internationales, il faut espérer que cet examen permettra à la Commission de continuer d'étudier en toute indépendance les questions de politique macroéconomique sans être obligé de se plier à la volonté des grandes puissances. Dans les délibérations à venir, la délégation cubaine attachera une importance particulière aux préparatifs de la réunion internationale chargée de procéder à un examen complet de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, aux activités opérationnelles de développement et à l'application des décisions prises lors du Sommet mondial sur le développement durable.

20. **M. Talba** (Bangladesh) juge les temps bien inquiétant : les courants d'investissements étrangers directs se tarissent et les pauvres le sont chaque jour davantage.

21. L'on espérait au départ que la mondialisation s'accompagnerait d'une hausse des revenus et d'une amélioration des niveaux de vie mais la plupart des pays en développement n'ont pas été en mesure de s'intégrer pleinement à ce processus. Des mécanismes financiers novateurs sont nécessaires pour aider ces pays à éliminer la pauvreté et à parvenir à une croissance soutenue et un développement durable. La déconvenue de Cancún justifie une reprise rapide des négociations; une percée dans ce domaine exigera des décisions courageuses et des compromis importants. L'attachement de la communauté internationale aux Objectifs de développement du Millénaire impose aussi

que ces négociations aient une issue positive. Des mesures devraient être prises pour préparer les négociations du prochain cycle de Doha et les engagements pris par les pays développés devraient être honorés avant que de nouvelles questions soient inscrites à l'ordre du jour. La délégation du Bangladesh constate avec préoccupation la persistance de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires qui freinent l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés.

22. La délégation du Bangladesh juge aussi préoccupant le faible degré d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Ces pays s'emploient à inclure les éléments de ce programme dans leurs propres programmes nationaux.

23. Le Bangladesh se reconnaît dans les problèmes de l'Afrique et croit en l'efficacité de la coopération Sud-Sud. Il a tissé des liens spéciaux avec bon nombre de pays africains par le biais de sa participation aux opérations de maintien de la paix et aux efforts de développement.

24. Le Bangladesh a parcouru un long chemin depuis le début des années 1970. Par un mélange de bonnes politiques macroéconomiques, d'utilisation judicieuse de l'aide extérieure et d'idées autochtones novatrices, telles que le microcrédit et l'éducation non formelle, il produit aujourd'hui de 26,8 millions de tonnes de céréales pour nourrir une population de 130 millions d'habitants, et il a réduit de moitié son taux de croissance démographique au cours des deux dernières décennies. L'intégration des femmes est l'un des grands objectifs des pouvoirs publics et le niveau général de développement de la santé et de l'éducation s'est nettement amélioré. La délégation du Bangladesh estime que le développement ne peut se réaliser que dans un contexte de pluralisme, de libéralisme, de démocratie, de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et démarginalisation des femmes. Le développement est certes d'abord une affaire nationale mais c'est à la communauté internationale qu'il appartient de créer le contexte mondial et l'environnement favorables nécessaires.

25. **Mme Mohammed** (Kenya) dit que les politiques économiques appliquées par les pays développés continuent d'avoir un effet préjudiciable sur les résultats économiques des pays en développement. L'endettement extérieur de ces derniers continue de

priver leurs gouvernements de ressources qui auraient pu être investies dans des services sociaux tels que la santé, l'éducation et la création d'infrastructures. La délégation kényane appelle donc à trouver des solutions durables au problème de la dette qui tiennent compte de la situation de tous les pays endettés. L'aide publique au développement n'a cessé de diminuer au fil des ans en termes réels. Les pays donateurs devraient s'efforcer d'atteindre l'objectif convenu au plan international de 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement. L'on ne s'est pas suffisamment employé à accroître la participation effective des pays en développement aux processus des institutions de Bretton Woods. La délégation kényane espère que le prochain dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement confortera les vues des pays en développement sur cette question. Le commerce international continue de bénéficier d'abord aux pays industrialisés les plus avancés, le reste du monde représentant un pourcentage insignifiant du volume total des échanges. L'accès aux marchés des produits des pays en développement devrait être amélioré et les pays donateurs devraient aider les pays en développement à rénover leurs infrastructures de manière à réduire leurs coûts de production et à améliorer la compétitivité de leurs produits sur les marchés mondiaux.

26. La lenteur de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et d'autres objectifs convenus au plan international risque de retarder les échéances convenues, en particulier dans l'Afrique subsaharienne. La délégation kényane exhorte les partenaires pour le développement à apporter les moyens de mise en oeuvre requis, et souligne l'importance de l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement, condition préalable nécessaire à la réalisation de tous les autres objectifs.

27. La pandémie du VIH/sida continu de faire peser une menace grave sur les efforts de développement des pays africains. Au niveau national, le Gouvernement kényan est en train de mettre en oeuvre un plan stratégique axé sur des domaines prioritaires, notamment la prévention et le plaidoyer, le traitement, le soutien et les soins, l'atténuation des effets socioéconomiques de la maladie et la recherche. Ces mesures prises au plan national et le soutien des partenaires pour le développement du Kenya ont permis de réduire la prévalence du VIH/sida. Le

Gouvernement engage ces partenaires tant bilatéraux que multilatéraux à accroître leur soutien.

28. L'élimination de la pauvreté est l'un des grands défis que le monde se doit de relever. Le Kenya est conscient que la réduction de la pauvreté est essentielle à la prospérité économique du pays, et son gouvernement est en train de mettre en oeuvre une stratégie de reprise économique axé sur la création de richesses et d'emplois. Étant donné que cette stratégie suppose des dépenses importantes, les ressources intérieures doivent être complétées par un financement extérieur. Au plan multilatéral, la délégation kényane se félicite de la création du Fonds de solidarité mondial pour l'élimination de la pauvreté et demande instamment aux pays donateurs de verser des contributions à ce fonds afin qu'ils devienne opérationnel immédiatement.

29. La corruption est l'une des autres grandes difficultés auxquelles bon nombre de pays africains doivent faire face, parce qu'elle détourne des ressources déjà rares et restreint les perspectives de développement. Étant donné le caractère transnational de la corruption, les stratégies et les mesures de lutte contre ce phénomène doivent faire abstraction des frontières. Le Kenya participe activement aux initiatives régionales et internationales visant à éliminer la corruption et attend avec intérêt la signature, dans le courant de l'année, de la Convention des Nations unies contre la corruption. À l'échelon national, le Gouvernement kényan a promulgué plusieurs lois pour lutter contre ce vice, notamment la loi contre la corruption et la criminalité économique de 2003 et la loi sur l'éthique de la fonction publique de la même année.

30. La dégradation de l'environnement continue de limiter les perspectives de la lutte contre la pauvreté et du développement socio-économique dans les pays en développement. Il faut pour cela des ressources financières et techniques suffisantes ainsi que le renforcement des capacités dans ces pays, pour faire en sorte que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg soit appliqué rapidement.

31. La délégation kényane appelle à soutenir davantage le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et se félicite de la création du Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique. Cette structure devrait bénéficier d'un

financement suffisant afin de pouvoir s'acquitter de sa mission de manière diligente et efficace.

32. La délégation kenyane juge encourageante l'extension en cours de l'Office des Nations unies à Nairobi (ONUN), du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat). Conformément à la règle du siège, réaffirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248, le Kenya souhaiterait que toutes les réunions du PNUE et d'Habitat se tiennent à l'ONUN. S'agissant du financement du PNUE et d'Habitat, le Gouvernement kényan souhaiterait une augmentation des crédits du budget ordinaire de l'ONU pour faire en sorte que leurs programmes de travail disposent d'un financement prévisible et d'une meilleure planification.

33. Enfin, la délégation kényane se félicite des résultats obtenus par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social.

34. **M. Al-Haddad** (Yémen) dit que la mort tragique des victimes de l'attentat commis contre le Siège de l'Organisation des Nations unies à Bagdad ne devrait pas dissuader l'Organisation de continuer d'apporter une aide au peuple irakien. Le Yémen apprécie beaucoup les efforts faits par le Secrétaire général pour renforcer le rôle d'avant-garde de l'ONU dans la promotion de la coopération économique et sociale multilatérale, ainsi que les efforts importants de réforme en cours. Il se félicite que le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social ait réussi à s'acquitter de la mission complexe qui lui a été confiée, en particulier l'idée de la convocation, en 2005, d'une grande réunion en vue d'examiner les progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation des engagements pris.

35. Certes, les derniers indicateurs donnent à penser que l'économie mondiale est en train de s'améliorer mais un excès d'optimisme ne se justifie pas compte tenu de la persistance des effets préjudiciables des tensions géopolitiques. Un surcroît de réforme de la structure financière et commerciale internationale

s'impose d'urgence pour favoriser le développement. Étant donné qu'une forte reprise économique est en partie tributaire du règlement des difficultés relatives aux négociations commerciales internationales, l'échec de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est certainement regrettable. L'interdépendance est une réalité et le soutien aux progrès dans les pays en développement est une condition nécessaire de la réalisation d'une économie mondialisée et la garantie de la sécurité et de la stabilité pour la population de ce monde. Le retour à la table des négociations doit donc partir de la reconnaissance de ces vérités.

36. En ce qui concerne le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, il est essentiel, au-delà des discussions de politique générale, de faire montre de la volonté politique nécessaire en optant pour l'action en vue de mobiliser des fonds pour les activités de développement dans les pays en développement, régler la question de la dette extérieure et améliorer la coordination entre les organisations monétaires, financières et commerciales internationales.

37. Le Yémen consacre une part importante de son budget à la mise en place des infrastructures nécessaires pour un développement durable et global propre à assurer le bien-être économique et social de son peuple. Il est aussi en train de recueillir progressivement les fruits d'un système politique plus solide, fondé sur les principes de démocratie et de pluralisme des partis. Des élections législatives ont eu lieu au début de 2003 et des mesures sont prises pour décentraliser l'administration. Tous les secteurs concernés sont actuellement associés à la tâche importante consistant à préparer le troisième rapport sur le développement humain du Yémen et veille avec grand soin à ce que tous les partenaires demeurent pleinement associés au processus de développement afin d'aligner les programmes nationaux sur les objectifs de développement du Millénaire, en ce qui concerne plus particulièrement l'élimination de la pauvreté.

38. **M. de Rivero** (Pérou), s'exprimant au nom des pays appartenant au Groupe de Rio, dit que les pays latino-américains ont bien suivi toutes les prescriptions macro-économiques depuis plus d'une décennie mais que le revenu moyen par habitant de l'Amérique latine n'a augmenté que de 1,33 %. Les taux de pauvreté et d'indigence n'ont pratiquement pas bougé depuis 1997. Par ailleurs, les courants d'investissement étranger vers

l'Amérique latine et les Caraïbes ont tellement diminué que la région est désormais un exportateur net de ressources financières; les intérêts et les rapatriements de bénéfice se montent à 15 milliards de dollars des États-unis. Sans une amélioration des niveaux de vie, une réduction de la pauvreté et le développement de l'emploi, les pressions croissantes qui s'exercent sur la population dans le domaine social risquent de mettre en péril la gouvernance démocratique.

39. Pour toutes ces raisons, les chefs d'État des 19 pays d'Amérique latine appartenant au Groupe de Rio ont décidé, en mai 2003, de mettre en place des mécanismes financiers propres renforcer la gouvernance démocratique et la lutte contre la pauvreté en attirant de nouvelles ressources vers l'investissement productif et la création d'emplois. Divers mécanismes sont actuellement étudiés par les experts gouvernementaux et seront examinés ultérieurement par les ministres des affaires économiques du Groupe. Il faut espérer que, le moment venu, le Groupe des Huit, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des Nations unies envisageront d'appuyer cette proposition, qui vise à renforcer la gouvernance démocratique dans la région.

40. Le Groupe de Rio exprime sa préoccupation quant à l'issue de la dernière conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Cancún. Le Groupe a approuvé et pratiqué la liberté du commerce mais il considère que ce système doit fonctionner dans les deux sens. L'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement, l'élimination des subventions agricoles de la part des pays développés et une application effective du traitement spécial et différencier en faveur des pays en développement sont les conditions essentielles d'une relation symétrique en matière de commerce international. Le Groupe de Rio espère que ces négociations vont reprendre à Genève dans les mois à venir et qu'elles seront axées sur le développement.

41. Il importe que la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale soit appliquée effectivement pour faire en sorte qu'il y ait des examens réguliers du degré de respect des engagements et objectifs adoptés lors des dernières grandes conférences et réunions au sommet, notamment le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du

développement et le Sommet mondial sur le développement durable. Chacune de ces conférences s'est achevée sur un consensus, et l'ensemble de ses consensus constitue le « grand consensus » des Nations unies pour le XXI^e siècle. La teneur de ce grand consensus devrait être diffusée partout dans le monde. La Commission devrait s'employer non seulement à faire connaître ce consensus mais également à faire en sorte que les engagements qui y figurent soit pleinement respectée.

42. **M. Nambiar** (Inde) dit que la reprise économique prévue dans les pays développés s'avère tenue, pour diverses raisons. La croissance du commerce mondial, inférieur à 2 % en 2002, n'est guère brillante par rapport au taux moyen de croissance de près de 7 % enregistrés dans les années 1990. Les courants d'investissements étrangers directs se sont également taris et les transferts nets négatifs de ressources étaient en 2002 pratiquement le double de la moyenne pour la période 1998-2002. L'aide publique au développement (APD) a certes légèrement augmenté mais elle demeure bien en deçà de l'objectif de 0,7 %. Aucune solution durable n'a été trouvée à la crise de la dette que connaissent de nombreux pays en développement et les mesures de plus en plus protectionniste qui frappent leurs produits limitent leur capacité à atteindre tant les objectifs de développement du Millénaire que leurs propres objectifs en matière de lutte contre la pauvreté.

43. Les délais établis à Doha pour le règlement des questions de mise en oeuvre ont été dépassés avant même la réunion de Cancún, laquelle n'a pas permis d'aboutir à un accord qui prenne en compte les intérêts des pays en développement. La prise en compte de ces intérêts est indispensable pour parvenir à une mondialisation plus équitable. Le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement permettra à l'Assemblée générale d'évaluer les résultats de la Conférence de Monterrey, en particulier le souci qu'ont tous les pays en développement d'introduire plus d'équité dans les relations économiques et d'avoir davantage leur mot à dire dans la prise des décisions.

44. Les pays en développement ne peuvent faire des progrès en ce qui concerne le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg que si les pays développés honorent leurs engagements à cet égard. L'intervention du secteur privé et de la société civile est utile mais ne saurait se substituer à ses engagements.

45. Aux termes de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, il incombe à la Deuxième Commission de s'acquitter d'une tâche importante, celle d'améliorer son propre programme de travail dans le cadre de la réforme d'ensemble de l'ONU, question sur laquelle la délégation indienne est disposée à collaborer activement avec d'autres délégations. La Commission aura aussi un rôle important à jouer dans les préparatifs de la conférence qui doit, en 2005, examiner la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Le Sommet du Millénaire a pris acte des possibilités importantes offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le prochain sommet mondial sur la société de l'information devrait s'employer à déterminer comment ces technologies pourraient être maîtrisées par tous et utilisées pour venir en aide aux pays en développement.

46. L'Inde approuve l'étude approfondie de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement; cet examen devrait déboucher sur un appui accru à la mise en oeuvre de ce programme. L'application du Programme d'action d'Almaty sur la coopération en matière de transport de transit suppose une coopération active entre les pays enclavés, les pays de transit en développement et les pays développés qui sont leurs partenaires. L'Assemblée générale devrait garder à l'examen la mise en oeuvre de ce programme.

47. Selon les estimations de la Banque mondiale, les pays en développement auraient besoin de 50 milliards de dollars supplémentaires d'aide au développement chaque année pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer au début de la session, la réalisation de ces objectifs nécessitera une réaction collective de la communauté internationale. L'Inde espère que cette réaction aura bien lieu.

48. **M. Laurin** (Canada) dit que, considérant l'esprit de réforme qui souffle sur l'Organisation des Nations Unies et les appels lancés par le Secrétaire général et par l'Assemblée générale en vue de recentrer les travaux de la Deuxième Commission, les délégations d'Andorre, de l'Australie, du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de San Marin et de la Suisse ont décidé de s'exprimer dans le cadre des différents points de l'ordre du jour et non au cours du débat général. Cette démarche permettra un examen

mieux centré et plus cohérent et une utilisation plus judicieuse du temps disponible. Les autres délégations sont encouragées en faire de même. Les propositions du Président relatives à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission seraient aussi un facteur de plus grande efficacité.

49. **M. Djumala** (Indonésie) dit que les effets préjudiciables de la faible croissance de l'économie mondiale sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire ont été aggravés par l'échec de la réunion de Cancún, en particulier par le fait que les pays développés n'ont pas voulu s'engager politiquement en faveur de l'Agenda pour le développement de Doha. L'Assemblée générale doit évaluer la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au plan international et fournir les orientations politiques stratégiques nécessaires compte tenu de la Déclaration du millénaire, du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et du Consensus de Monterrey. Il souscrit à la conclusion à laquelle parvient le Secrétaire général dans son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/58/323), à savoir que la communauté internationale dispose désormais des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté, qu'elle doit redoubler d'efforts pour utiliser ces ressources, et que les pays donateurs en particulier devraient faire davantage pour venir en aide aux pays en développement.

50. Les mesures adoptées par la Commission du développement durable pour accélérer l'application du Programme de mise en oeuvre de Johannesburg sont louables, tout comme les efforts faits pour améliorer les mécanismes de suivi interinstitutions. Le système des Nations unies doit faire le nécessaire pour atteindre les objectifs relevant de ses mandats.

51. La délégation indonésienne relève qu'une partie des 16 milliards de dollars correspondant aux engagements pris à Monterrey a déjà affectée à différents secteurs et qu'une augmentation, modeste mais bienvenu, de l'aide publique au développement a été enregistrée. Mais il reste encore beaucoup à faire et les pays développés se doivent d'atteindre l'objectif de 0,7 %. Il a été également convenu à Monterrey que les intérêts des pays en développement seraient placés au centre du programme de travail de l'OMC, un système commercial équitable étant essentiel au développement; pour y parvenir, les produits des pays

en développement doivent bénéficier d'un meilleur accès aux marchés des pays développés.

52. La délégation indonésienne estime que la Commission devrait concentrer ses travaux sur l'application des textes issus de toutes les conférences internationales pertinentes. Cette application doit reposer sur une collaboration entre le Conseil économique et social, la Deuxième Commission et l'Assemblée générale, comme indiqué dans la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. La session en cours doit aussi permettre de poursuivre la réforme du programme de travail de l'Assemblée générale, mais cette réforme ne doit se traduire par le déclassement d'aucun des points qui revêtent une importance capitale pour les pays en développement. L'alarme sonnée à Cancún visait à rappeler que les objectifs de développement ne sauraient être atteints sans une volonté résolue de mettre fin aux souffrances des populations pauvres.

53. **U Win Mra** (Myanmar) dit que les perspectives de l'économie mondiale sont loin d'être satisfaisantes et que si le rythme de progression actuel se maintient, les objectifs de développement du Millénaire pourraient ne jamais être atteints. L'échec des négociations de Cancún n'est dans l'intérêt ni des pays en développement ni des pays développés. Les négociations sur l'Agenda de développement de Doha doivent redémarrer et la confiance en l'OMC doit revenir. Un consensus important a été réalisé à Monterrey à propos du financement du développement, et le prochain débat de haut niveau sur ce même sujet est le bienvenu. Cela étant, une augmentation importante de l'aide publique au développement et une réduction radicale de la dette des pays en développement ne sont toujours pas assurés. Le Myanmar demande instamment aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard des pays en développement.

54. La Commission du développement durable est parvenue à un accord encourageant sur l'application du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et devrait jouer un rôle important dans cette mise en oeuvre. Le Gouvernement du Myanmar est résolu à mettre en oeuvre son propre programme Action 21. Il est partie à la plupart des conventions internationales sur l'environnement et vient d'adhérer au Protocole de Kyoto.

55. L'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés est loin d'être satisfaisante; son application intégrale aiderait ces pays à tirer parti des avantages de la mondialisation. En tant que pays de transit, le Myanmar est disposé à coopérer avec ses voisins enclavés dans le cadre du programme d'action d'Almaty sur la coopération en matière de transport de transit.

56. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire est compatible avec les objectifs de développement économique nationaux du Myanmar. Le Gouvernement a adopté un plan sur 30 ans destiné à améliorer les routes en milieu rural et il a proclamé l'exercice budgétaire 2002-2003 année de l'eau potable et des routes rurales; les dons publics ont constitué un apport important aux projets d'approvisionnement en eau. À cet égard, l'action du PNUD dans le cadre de l'initiative pour le développement humain au Myanmar ne couvre que 3 % de la population rurale et nécessite davantage de ressources.

57. Les problèmes intimement liés de la paix et de la sécurité internationale, du développement économique et social et de la protection de l'environnement exigent une approche équilibrée, assortie de ressources consacrées dans de bonnes proportions au développement économique et social. La délégation du Myanmar se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale d'examiner en 2005 la mise en oeuvre des engagements contractés dans la Déclaration du Millénaire. Les objectifs de développement du Millénaire représentent ce que la population pauvre dans le monde peut espérer de mieux et ils pourraient être atteints si le rythme actuel est maintenu.

58. **Mme Ndhlovu** (Afrique du Sud) dit que le fait que la réunion de Cancún n'a pas permis de faire progresser l'Agenda pour le développement de Doha rend encore plus difficile la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. Cela étant, des enseignements importants peuvent être tirés de cette réunion. Pour la première fois, les pays en développement ont accepté, de manière concertée, de promouvoir l'Agenda pour le développement. Le Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie a déclaré que les propositions présentées par le Groupe des 21 ouvrent dans le processus de l'OMC un chapitre nouveau qui jouera un rôle décisif dans le cours des négociations. Un autre enseignement est que les pays

actuellement avantagés doivent consentir des sacrifices pour créer un monde meilleur et plus juste.

59. À Doha, il y a eu consensus sur la nécessité de créer un nouvel environnement commercial; le commerce est un moteur de la croissance économique et peut contribuer à la lutte contre la pauvreté. Les appels à la suppression des subventions agricoles dans les pays développés peuvent donc être considérés comme des appels en faveur de l'équité. Le montant de ces subventions est de loin supérieur à celui de l'APD, par exemple. L'Afrique du Sud demeure attachée au mandat de Doha, mais il faudra que les préoccupations des pays en développement soient prises en compte si l'on veut que le processus aille de l'avant. Dans cette optique, Doha doit demeurer un cycle du développement, et les pays développés doivent admettre que c'est à eux qu'incombe la charge de la réforme.

60. Les motifs de déception constatés récemment sur le plan du développement tiennent essentiellement au fait que la reprise économique mondiale ne s'est pas concrétisée. Puisque les faibles résultats de l'économie mondiale restreignent les possibilités de développement des pays en développement, il faut revitaliser la coopération économique internationale dans ce domaine. Dans sa déclaration au cours du débat général de l'Assemblée générale, le Président sud-africain a dit que la pauvreté et le sous-développement dans le monde constituent les principaux problèmes auxquels l'Organisation des Nations unies doit faire face. La difficulté, pour la Deuxième Commission en particulier, consiste à identifier les mesures concrètes nécessaires.

61. Le fardeau de la dette demeure l'un des principaux obstacles au développement et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ne dispose toujours pas d'un financement suffisant. Le problème étant en partie structurel, il faut peut-être réexaminer l'ensemble de cette initiative. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) reconnaît le rôle important que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent jouer dans la lutte contre la pauvreté et dans la relance de la croissance. Les TIC doivent être considérées comme des outils qui permettent d'atteindre des buts économiques et sociaux.

62. Les efforts visant à réformer les institutions financières et commerciales internationales doivent

être renforcés. Les pays en développement devraient avoir davantage leur mot à dire dans ses institutions, parce qu'ils sont les principaux consommateurs de leurs services et les cibles de leurs programmes. Ces institutions devraient également faire preuve de suffisamment de souplesse pour tenir compte des difficultés de pays qui se trouvent à différents stades de développement, et l'action de réforme doit intégrer la notion de cohérence. L'Afrique du Sud considère que seules des institutions multilatérales fortes peuvent prémunir contre la domination par le plus fort. Elle soutiendra donc les efforts du Secrétaire général visant à réformer l'Organisation et à maintenir sa primauté dans les affaires mondiales; la Deuxième Commission devrait examiner quelle doit être sa place dans cette réforme.

63. La délégation sud-africaine se félicite du programme de travail adopté par la Commission du développement durable pour l'application du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et elle insiste sur l'importance qu'il y a à assurer cette mise en oeuvre au niveau des pays. Elle attend avec intérêt le dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

64. **M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) constate que les pays en développement ont mis en oeuvre au cours de la décennie écoulée d'importantes réformes de leurs structures économiques destinées à introduire plus d'efficacité dans l'affectation des ressources mais qu'ils continuent de connaître de sérieuses difficultés et des carences structurelles. La croissance économique et la création d'emplois productifs restent à des niveaux notoirement insuffisants et la rareté des possibilités d'améliorer les conditions de vie constitue une menace pour la bonne gouvernance et les processus démocratiques.

65. Le gonflement des flux migratoires, par des voies tant officielles que clandestines, est devenu un phénomène véritablement mondial. Les « sans-papiers » sont à la merci de toutes les formes d'exploitation. La communauté internationale doit s'attaquer au problème des migrations internationales et reconnaître que les pays d'origine et les pays d'accueil se partagent la responsabilité de la protection des migrants.

66. La dette extérieure demeure l'un des plus graves obstacles au développement. Parce qu'ils doivent verser des sommes considérables au titre du service de la dette, les gouvernements disposent de moins de

ressources à consacrer aux programmes sociaux et aux infrastructures de développement. La dette extérieure doit être considérée comme une question sociale et humaine nécessitant la conclusion d'un pacte mondial et humanitaire entre débiteurs et créanciers.

67. Les obstacles au commerce et autres mesures protectionnistes continuent d'empêcher les pays en développement de développer pleinement leurs capacités, parce qu'ils limitent l'accès de leurs produits aux marchés les plus dynamiques et les plus économiquement prospères. Qui plus est, la persistance de pratiques commerciales injustes, les subventions par exemple, non seulement introduit de graves distorsions dans les courants commerciaux mais également a un effet dévastateur sur la production dans les pays en développement. Le système commercial multilatéral pourrait constituer un puissant outil d'amélioration du bien-être mais, pour qu'il en soit ainsi, le développement doit en être un élément essentiel. L'Équateur est persuadé que le multilatéralisme représente la seule voie vers l'harmonie internationale, sous l'empire du droit et dans l'optique du bien-être général.

68. **M. Ramadan** (Liban) dit que l'élimination de la pauvreté, par la création d'un environnement propice au développement, est l'une des principales aspirations des peuples de la Terre. La création d'un tel environnement suppose un système commercial international juste, exempt de subventions agricoles, d'obstacles au commerce et d'autres mesures qui entravent la circulation des produits manufacturés et produits de base exportés par les pays en développement.

69. La délégation libanaise estime que la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey devrait être renforcée. Elle note avec regret que le montant de l'aide publique au développement ne sera pas suffisant pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et qu'il n'y a guère eu d'amélioration en ce qui concerne l'investissement étranger direct et la dette extérieure.

70. La mondialisation est porteuse de nouvelles chances, mais aussi d'une répartition inéquitable des avantages. Des mesures doivent être prises pour créer des systèmes économiques et financiers internationaux adaptés au développement durable; il est essentiel, en particulier, de réformer les institutions financières internationales pour favoriser une plus grande

participation des pays en développement à leurs processus décisionnels.

71. **Mme Davila** (Colombie) note que l'économie mondiale se ressent encore du ralentissement qui a débuté deux années auparavant. La communauté internationale doit donc renforcer son attachement aux Objectifs de développement du Millénaire.

72. Avec le déclin de l'investissement étranger direct, l'Amérique latine est devenue un exportateur net de ressources financières et, pire encore, les prix internationaux des principaux produits de base ont nettement chuté. Partout, en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, des millions d'agriculteurs et leurs familles sont tributaires de l'industrie du café. Leurs revenus sont en forte diminution depuis quelques années, les cours étant fixés par les seules forces du marché. L'absence de marché pour des produits de substitution a également entravé les efforts faits pour éliminer la pauvreté en milieu rural, freiner l'exode rural et lutter contre l'économie illicite.

73. Nonobstant la résolution de la communauté internationale à s'attaquer au problème de la pauvreté, l'indice de pauvreté de l'Amérique latine et des Caraïbes se situe à 40 % et le taux de croissance économique de la région pour 2003 ne devrait pas dépasser 1,5 %. Alors même que les prix internationaux du café sont bas, les consommateurs dans les pays développés continuent de payer cher ce produit. Les consommateurs et les pays producteurs de café sont instamment appelés à renforcer leur coopération pour dynamiser des mécanismes de dialogue que tel que l'Organisation internationale du café.

74. Les pays en développement ont aussi d'autres dépenses à assumer, par exemple celles liées à la lutte contre le trafic illicite de drogue : les brigades de lutte contre les narcotiques absorbent une part croissante de ressources budgétaires qui sont normalement consacrées au développement social. Le Gouvernement colombien est fier de ce qu'il a pu réaliser au cours de la l'année écoulée en matière de réduction de la production de drogues illicites, qui a diminué de 30 %, ainsi que de la récupération de vastes superficies de terres boisées qui étaient auparavant consacrées à cette culture illicite. Cela étant, le principe de la responsabilité partagée doit être appliqué et il convient de redoubler d'efforts pour réduire la consommation,

contrôler la production et le détournement de précurseurs chimiques et intensifier la coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale.

75. La Colombie est attachée à l'objectif de la lutte contre la criminalité transnationale sous tous ses aspects, comme le réaffirme la Déclaration du Millénaire. Cet objectif est encore plus prioritaire pour la Colombie, non seulement parce que le trafic international des drogues est préjudiciable à sa capacité de développement mais aussi en raison du lien entre le trafic de drogue et le terrorisme. Un monde où il n'y aurait plus de drogue serait incontestablement un monde plus sûr, où la prospérité économique serait plus accessible. Les mouvements terroristes exploitent les déséquilibres sociaux à leur profit; en conséquence, le développement doit être considéré comme un important outil de promotion de la sécurité internationale. La coopération entre les pays, dans un cadre d'équité et d'équilibre, est essentielle pour faire en sorte que les pays en développement participent de manière constructive au processus de prise des décisions sur les questions monétaires et financières mondiales, et pour élaborer au plan multilatéral des règles fortes régissant le commerce international. Une volonté résolue de réduire les aides et subventions intérieures et d'améliorer de manière significative les conditions d'accès aux marchés sont donc des conditions vitales.

76. Citant des sources du Fonds monétaire international, la représentante de la Colombie fait remarquer que si les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et les subventions étaient supprimés, l'économie mondiale connaîtrait une croissance chiffrée à 120 milliards de dollars, montant qui permettrait de multiplier les budgets de l'aide de développement et de l'allègement de la dette, au profit des pays à revenu faible ou intermédiaire.

77. L'échec de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC ne devrait pas empêcher les États Membres de participer aux négociations futures. La Colombie demeure attachée à ces négociations et estime que l'heure est venue pour les pays qui disposent du plus grand nombre de choix économiques d'assumer un plus grand nombre d'obligations.

78. **Mme Chenoweth** [Observatrice de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], appelant l'attention sur un certain nombre de questions sur lesquelles les travaux de la

FAO et ceux de la Commission se recoupent, dit que la faim continue de provoquer des souffrances à grande échelle. Les ressources disponibles étant insuffisantes et la volonté politique limitée chez les partenaires pour le développement, l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre des victimes de la faim d'ici à 2015 ne sera pas atteint avant 2115 si des mesures correctives ne sont pas prises d'urgence.

79. Cela étant, FAO se félicite de la déclaration adoptée en septembre 2003 par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et la Chine, qui réitèrent leur volonté d'éliminer la pauvreté et la faim et d'élever les niveaux de vie, et appellent à une action décisive de la communauté internationale pour appuyer les efforts faits par les pays en développement. L'observatrice de la FAO cite d'autres exemples de l'intérêt que les dirigeants mondiaux portent à des domaines capitaux tels que l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés, et elle réaffirme le soutien de la FAO aux États Membres.

80. Enfin, l'Observatrice de la FAO met la Commission au courant de diverses activités, études, publications, manifestations spéciales et initiatives de la FAO menées en coopération avec la communauté internationale en vue d'éliminer la faim et la pauvreté.

81. **M. Robinson** [Observateur de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)] s'inquiétant du peu de progrès réalisé en ce qui concerne les objectifs fixés lors de l'Assemblée du Millénaire, indique que l'UICN approuve l'accent mis actuellement sur l'élimination de la pauvreté et, en particulier, la constatation que les efforts de lutte contre la pauvreté doivent tenir compte des multiples aspects qui caractérisent le bien-être humain. Or, malheureusement, la compréhension détaillée du phénomène de la pauvreté que l'on trouve dans les travaux de recherche récents et les déclarations publiques émanant des donateurs et des bénéficiaires ne se retrouvent pas encore suffisamment dans les politiques et pratiques actuelles en matière de développement.

82. L'UICN est disposée à collaborer avec l'ONU et ses institutions spécialisées pour approfondir le soutien au développement durable, notamment par la promotion d'une définition suffisamment large et détaillée de la conservation qui exprime clairement l'importance fondamentale de la conservation pour la

lutte contre la pauvreté et pour la gestion des écosystèmes. La principale conclusion du cinquième Congrès mondial des parcs nationaux et zones protégées tenu récemment est que les zones naturelles protégées contre la construction devraient être intégrées à un programme global de planifications du développement durable, assurant pleinement la participation des parties concernées, notamment les communautés locales et autochtones, ainsi que le partage équitable des avantages.

83. L'Observateur de l'UICN promet que son organisation continuera de soutenir la mise en oeuvre des accords multilatéraux et l'action des organismes des Nations unies dans le domaine du développement durable, et qu'elle est résolue à collaborer avec le Conseil économique et social et la Commission du développement durable, en ce qui concerne plus particulièrement les prochaines délibérations sur l'eau. L'UICN contribue aussi au renforcement des capacités techniques par l'enseignement du droit de l'environnement et la recherche dans ce domaine, et elle vient de se doter d'une académie du droit de l'environnement, qui regroupe à l'échelle mondiale des universités ayant un important programme de droit de l'environnement, afin d'aider l'ONU à renforcer les capacités des organismes gouvernementaux, des instances judiciaires et du grand public.

84. La nécessité que le commerce et le développement durable se soutiennent mutuellement s'est progressivement imposée depuis la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement et le Sommet mondial sur le développement durable. Mais il reste encore beaucoup à faire. Le système des Nations unies peut jouer un rôle clef pour ce qui est de favoriser la cohérence internationale, au niveau des politiques et du droit, entre le développement durable et le commerce. L'UICN exhorte le système des Nations unies à intervenir de manière plus stratégique et dynamique dans les efforts visant à mener à bien l'Agenda pour le développement de Doha et, à plus long terme, à faire en sorte que le commerce et le développement durable se soutiennent mutuellement selon des modalités qui renforcent la stabilité et l'équité.

La séance est levée à 13 heures.